

-MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	17
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES et M. François POHU

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : Mme Marguerite D'ARGENT

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

VOTE DU BP 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

Mme Marguerite D'ARGENT est arrivée pendant la présentation, elle n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et de Monsieur FORT, 1^{er} Adjoint en charge des finances ;

Monsieur Fort rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles.

Il comporte deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chaque section doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

La collectivité s'est engagée depuis 2019 dans un vaste programme pluriannuel de travaux de réhabilitation de son réseau d'assainissement collectif (budget spécifique) et de son réseau pluvial (budget général de la Ville), sur le fondement des conclusions de l'étude de mise en conformité du réseau du cabinet ARTELIA.

Le budget 2025 s'inscrit dans la poursuite de ce programme de travaux.

Le budget 2025 est construit sur la base des résultats dégagés sur l'exercice 2024, du report des Restes à Réaliser 2024, de la poursuite du programme de travaux de réhabilitation du réseau, et de l'inscription des recettes d'investissement (dont les subventions notifiées de l'Agence Adour Garonne).

Budget primitif 2025 de l'Assainissement :

-Section de fonctionnement :

La section s'équilibre à hauteur de 489 544 € et se présente ainsi.

Chapitre	Budget 2024	Proposition 2025
TOTAL DEPENSES	342 118,00	489 544,00
011 - Charges à caractère général	141 000,00	150 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	93 508,00	201 363,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	62 875,00	60 564,00
65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00	20 000,00
66 - Charges financières	7 735,00	8 767,00
67 - Charges exceptionnelles	13 000,00	44 350,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4 000,00	4 000,00
TOTAL RECETTES	342 118,00	489 544,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	31 268,88	154 344,09
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	849,00	849,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	300 000,12	300 000,91
74 - Subventions d'exploitation	10 000,00	34 350,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00

-Section d'investissement :

Les dépenses prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 1 910 055 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2024 pour 1 201 063 €, soit un total de 3 111 118 €.

Les recettes s'élèvent à 3 111 118 €, dont 1 156 223.35 € d'excédent reporté et 103 967€ de restes à réaliser.

Chapitre/Opération	Total Prévu 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	Total prévisions 2025
Investissement dépenses	1 491 257,00	1 201 063,00	1 910 055,00	3 111 118,00
Hors opérations	7 849,00	0,00	7 849,00	7 849,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	849,00		849,00	849,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 000,00		7 000,00	7 000,00
32 - Hors Programme	233 000,00	228 500,00	326 206,00	554 706,00
49 - Station d'épuration -Bassin Orage	6 000,00			
58 - Chemin des Ormeaux (extension réseau)	0,00			
59 - Refoulement Pontreau	24 000,00			
64 - Réhabilitation réseaux Chemin des Vallées	1 000,00	1 000,00		1 000,00
65 - BV Puy Graffier	0,00			
66 - BD DUPORTAL	0,00			
67 - Prog 23-27 Réseau Rte Aigre -Talujeau-Filière tps pluie	1 219 308,00	971 563,00	1 176 000,00	2 147 563,00
68 - Boulevard du Nord	100,00			
69 - Raccordement Lot La Garenne	0,00		250 000,00	250 000,00
70 - Raccordement ZI Les Grands Axes	0,00		150 000,00	150 000,00
Investissement recettes	1 491 257,00	103 967,00	3 007 151,00	3 111 118,00
Hors opérations	1 350 105,82	0,00	1 418 150,35	1 418 150,35
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	990 722,82		1 156 223,35	1 156 223,35
021 - Virement de la section d'exploitation	93 508,00		201 363,00	201 363,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	62 875,00		60 564,00	60 564,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	170 000,00		0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 000,00		0,00	0,00
32 - Hors Programme	0,00			
49 - Station d'épuration -Bassin Orage	33 316,00			
58 - Chemin des Ormeaux (extension réseau)	0,00			
59 - Refoulement Pontreau	107 835,18	103 967,00		103 967,00
63 - Rue du docteur Roux -Rue St André	0,00			
64 - Réhabilitation réseaux Chemin des Vallées	0,00			
65 - BV Puy Graffier	0,00			
67 - Prog 23-27 Réseau Rte Aigre -Talujeau-Filière tps pluie	0,00		1 589 000,65	1 589 000,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Vote le Budget Primitif 2025 de l'Assainissement tel que présenté lors de la séance et annexé à la présente.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

